

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018

\*\*\*

L'an deux mille dix huit

Le vingt-neuf mars à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

### **PRÉSENTS :**

*Maire :* M. NEUVY Flavien.

*Adjoint :* M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent.

*Conseillers Municipaux :* Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, Mme PLANCHE Frédérique.

**PROCURATIONS :** Mme MARQUIÉ Dominique à Mme LAVAUD Sylviane, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, Mme PAREDES Aldina à M. FERNANDES José, M. BETHE André à Mme PELESE Albane, M. ROZIER Daniel à Mme AMEIL Pascale, Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLÉON Maurice, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, Mme ACHERIAUX Corinne à M. GUITTARD Pascal.

### **ABSENTS :** -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme CHALUS Jocelyne

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 21

procurations : 8

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

\*\*\*

### **Minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Trèbes (Aude)**

## COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

### **Contrats - Conventions - Remboursements de sinistres -Concessions**

- ✓ N°008/18 : contrat de cession avec l'association « A partir de douze » pour la représentation du spectacle « Nos Vedettes Tour » par le groupe « Jules et le vilain orchestra » le 25 janvier 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 000 € TTC.

- ✓ N°009/18 : contrat de cession avec la compagnie HSP-Productions pour la représentation du spectacle « Moi, Marguerite Duras et la mer » le 19 janvier 2018 à Sémaphore, pour un montant de 700 € TTC.
- ✓ N°010/18 : avenant au contrat de cession avec l'association « Les nouveaux nez et Compagnie » pour la représentation du spectacle « Le Cabaret de Félix » le 26 janvier 2018 à Sémaphore, pour un montant de 10 599,37 € TTC.
- ✓ N°011/18 : contrat de maintenance avec la société Berger Levrault du logiciel « e.enfance », pour les services enfance-jeunesse et petite-enfance, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- ✓ N°012/18 : contrat de cession avec la production « Impresaria » pour la représentation du spectacle de chansons de l'artiste « Samuele » le 8 mars 2018 à Sémaphore, pour un montant de 920 € TTC.
- ✓ N°013/18 : contrat de cession avec le Producteur « Pasa Musik », pour la représentation du spectacle « Medhi Cayenne » le 8 mars 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 080 € TTC.
- ✓ N°014/18 : contrat de cession avec la société « Face cachée » pour la représentation d'un concert « Femme ! » le 17 janvier 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 055 € TTC.
- ✓ N°015/18 : avenant à la convention de location avec Monsieur RONGY Pierre-Yves d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont à compter du 21 janvier 2018, pour un montant de 15 € par mois.
- ✓ N°016/18 : contrat d'engagement avec l'association Kobra pour animer le défilé du Carnaval lors de la Fête du Printemps le 28 avril 2018, pour un montant de 704,82 € TTC ;
- ✓ N°017/18 : contrat d'engagement avec l'association Brésil Volcanique pour animer le défilé du Carnaval lors de la Fête du Printemps le 28 avril 2018, pour un montant de 1 600 € TTC.
- ✓ N°018/18 : contrat de cession avec la Sarl Arts et Spectacles Productions pour la représentation du spectacle « Bled runner » de Fellag le 29 mars 2018 à Sémaphore, pour un montant de 9 495 € TTC.
- ✓ N°019/18 : contrat de cession avec la Sarl Artérios Spetacles pour la représentation du concert « Traktorkeaster feat Steff la Cheffe » le 14 mars 2018 à Sémaphore, pour un montant de 16 880 € TTC.
- ✓ N°020/18 : convention avec l'artiste Cédric JONCHIERE pour la présentation du spectacle de lecture le 15 janvier 2018 dans le cadre des 20 ans de Sémaphore, pour un montant de 200 € TTC.
- ✓ N°21/18 : acceptation du remboursement de la compagnie d'assurance AVIVA dans le cadre d'un sinistre survenu le 13 novembre 2017 concernant du matériel détérioré et volé à la Prade, pour un montant de 1 955,88 € TTC.
- ✓ N°22/18 : acceptation du remboursement de la compagnie d'assurance AVIVA dans le cadre d'un sinistre survenu le 13 novembre 2017 relatif au bâtiment mis à disposition de l'ESAT, pour un montant de 2 425 € TTC.
- ✓ N°23/18 : vente d'une concession pour 15 ans, n°107, au nom de Madame VALLE veuve FRANCO Antonia, pour un montant de 159 €.
- ✓ N°024/18 : convention avec Madame CHATRI Rachida pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont, pour un montant de 15 € par mois, à compter du 15 février 2018.
- ✓ N°026/18 : contrat avec l'association « L'Assos'Mojette » pour la réalisation d'un week-end pédagogique et d'un concert le 17 mars 2018 consacrés au trombone et au tuba dans le cadre des actions pédagogiques de l'école de musique, pour un montant de 900 € TTC.
- ✓ N°027/18 : convention de mise à disposition d'une partie des locaux communaux situés au 15 rue des Farges et 34 rue de Fontenille au profit du SISPA Vivre Ensemble, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, pour un loyer d'un montant de 4 936,90 € hors charges.
- ✓ N°028/18 : contrat avec « 7 Tours productions » pour les représentations du spectacle « Réversible » de la Compagnie Les 7 doigts, pour un montant de 23 210 € TTC.
- ✓ N°029/18 : contrat avec l'association « Brass Action » pour la réalisation d'un week-end pédagogique et d'un concert le 18 mars 2018 consacrés au trombone et au tuba dans le cadre des actions pédagogiques de l'école de musique, pour un montant d 1 800 € TTC.
- ✓ N°030/18 : contrat avec le « Léo Théâtre » pour la représentation du spectacle « Le Pavé dans la Marne » le 15 janvier 2018 dans le cadre des 20 ans de Sémaphore, pour un montant de 1 000 € TTC.
- ✓ N°031/18 : contrat avec l'association « Les majorettes les bleuets » pour animer le défilé du Carnaval lors de la Fête du Printemps le 28 avril 2018, pour un montant de 150 € TTC.
- ✓ N°032/18 : vente d'une concession trentenaire n°108, au nom de Monsieur et Madame HUBER Joël et Geneviève née ROLLAND, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°033/18 : vente d'une case n°89 au columbarium, pour une durée de 30 ans, au nom de Madame CONNESSON Andrée veuve GEHANT, pour un montant de 371 €.

- ✓ N°034/18 : vente d'une case n°90 au columbarium, pour une durée de 30 ans, au nom de Monsieur et Madame CAULFUTY Daniel et Monique née GEHANT, pour un montant de 371 €.
- ✓ N°DM2018-035 : contrat avec Teatro Golondrino pour assurer 3 représentations du spectacle L'Evadée le 27 mars 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 582,50 € TTC, plus les frais de transport pour un montant de 128,94 € TTC ainsi que les repas pour un total de 77,65 € TTC.

### Marchés Publics

- ✓ **N°025/18 : Marché travaux de réhabilitation et de construction d'une maison des associations et salle des fêtes au Domaine de La Prade**

Dans le cadre de cette opération, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 décembre 2017 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville, afin d'attribuer les 16 lots techniques du marché.

Une visite du site a été organisée les 15 et 22 janvier 2018.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 26 janvier 2018 à 12h00, 37 entreprises ont déposé 38 dossiers d'offres conformes.

Après analyse des dossiers par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, pilotée par le cabinet d'architecture ATELIER 4, et avis de la Commission d'Appel d'Offres « MAPA », au vu des critères suivants :

- Critère technique :

Pour tous les lots, sauf le lot n°1 Démolition gros œuvre :

- ✓ Valeur technique et moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché dans les délais fixés – 40 %,
  - Références de l'entreprise : 5 points,
  - Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points,
  - Dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE : 10 points,
  - Méthodologie de travail et modalités d'organisation : 15 points ;

Pour le lot n°1 Démolition gros œuvre :

- ✓ Valeur technique et moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché dans les délais fixés – 40 %,
  - Références de l'entreprise : 20 points,
  - Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 5 points,
  - Dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE : 10 points,
  - Méthodologie de travail et modalités d'organisation : 5 points ;

- Critère financier :

- ✓ Prix des prestations – 60 %.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	Démolition Gros œuvre	REOLON	786 951,62 €
2	Ravalement de façades	Aucune offre - infructueux	
3	Charpente métallique Serrurerie	S3P	114 049,64 €
4	Étanchéité	Dômes Etanch'	125 000,00 €
5	Menuiseries extérieures alu	POL AGRET	159 500,00 €
6	Menuiseries intérieures	LE TELLIER	229 290,37 €
7	Cloisons sèches isolation peinture	PEGEON Fils	140 000,00 €
8	Faux plafonds	SADIRA	27 073,00 €
9	Carrelage faïence	CM GIRARD	85 801,83 €
10	Sols souples	Auvergne Solemur	21 100,00 €
11	Chauffage plomb. sanit. ventilation	Eiffage Energie	249 417,83 €
12	Electricité courants f&f alarme	GF3E	258 530,90 €
13	Ascenseur	Auvergne Ascenseur	19 980,00 €
14	Equipements de cuisine-bar	GC2M	47 739,00 €
15	Désamiantage	SADOURNY	11 250,00 €
16	VRD aménagements extérieurs	COLAS RAA	250 000,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>2 525 684,19 €</b>

Les marchés ont été signés le 19 février 2018.

## RESSOURCES HUMAINES

### ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

### ❖ **Renforts 2018 : Saisonniers – Accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'ouverture du poste de contractuel au sein du service Culture aux conditions indiquées et DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein du service Enfance-Jeunesse, les postes de contractuels énumérés aux conditions indiquées.

### ❖ **Renforts 2018 : Agents indisponibles**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance, Écoles et Enfance Jeunesse, en remplacement d'agents indisponibles.

### ❖ **Ecole de Musique – Création de postes non permanents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, À L'UNANIMITÉ décide la création de 2 postes non permanents d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>nd</sup>e classe à temps non complet, catégorie B, à concurrence de 49h00 par mois, aux conditions précitées.

## TRAVAUX

### ❖ **Création de bornes électriques escamotables au Parc Montgroux – Convention SIEG**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'installation de coffrets-prises avec fouilles au Parc Montgroux et a décidé d'en confier la réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation complémentaire de la Commune s'élève à 38 000 € TTC.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### ❖ **Multi-accueil « Ile aux Câlins » - conventions d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté les aides à l'investissement accordées par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme à hauteur de 40% du coût d'acquisition dans la limite de 654,54 € sous la forme de subvention concernant l'achat de 4 lits et 4 matelas pour l'espace sieste et d'un fauteuil repas avec tablette et 80% du coût d'acquisition dans la limite de 935,96 € sous forme de subvention concernant l'acquisition de 2 ordinateurs portables et d'une unité centrale pour la gestion de l'activité du multi-accueil et autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats afférents.

### ❖ **Convention avec le « Jardin Botanique d'Auvergne » pour le programme « Porte-graines d'Avenir »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de la convention de partenariat avec le « Jardin Botanique d'Auvergne » pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pédagogiques, de communication, de conseil en impliquant les services municipaux ainsi que les habitants de la Commune, qui pourront devenir acteurs du fleurissement de leur ville. Ce partenariat est établi pour une période de 5 ans et sur la base d'une contribution financière communale à hauteur de 1 000 € par an.

## FINANCES

### ❖ **Créances éteintes**

Le Conseil Municipal, décide, à l'UNANIMITE, d'admettre la somme de 13 249,88 € en créances éteintes.

### ❖ **Admissions en non-valeur**

Compte tenu de raisons d'irrecouvrabilité avérées, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé d'admettre en non-valeur des titres de recettes, pour un montant de 1 154,38 €.

### ❖ **Subventions au titre de l'année 2018**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder au titre de l'année 2018, les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-annexé, étant précisé que pour :

- l'Amicale Laïque : M. NEUVY Flavien ne prend pas part au vote,
- l'Amicale des Motards : Mme AMEIL Pascale ne prend pas part au vote,
- Cébazat Animations : M. OLIVAIN Thierry ne prend pas part au vote,

- Comité de Jumelage : Mme CHALUS Jocelyne ne prend pas part au vote,
- Cébaz'Tempo : M. BRESSOULALY Pierre ne prend pas part au vote,
- Cébazat Mémoire et Patrimoine : M. DELIGNE Philippe et Mme PLANCHE Frédérique ne prennent pas part au vote.
- Modélisme Nautique Cébazaire : M. DELIGNE Philippe ne prend pas part au vote.

BENEFICIAIRES	PROPOSITION 2018			OBSERVATIONS
	FONCT	INVEST	EXCEPT	
<u>ASSOCIATIONS</u>				
Amicale des Motards Cébazat	500 €			
ACEDAC Course Cycliste Vallée du Bédât			2 357 €	2357€ part communale Cébazat anciennement SIVOM
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €		400 €	subvention exceptionnelle soutien financier réalisation char "Printemps de Cébazat"
Amicale Laïque	12 000 €			
Amicale Laïque (Volley)	10 100 €			
Anciens Combattants UNC	211 €			
APE Jules Ferry Cébazat	500 €			nouvelle association de parents élèves école Jules Ferry
ASM Omnisports			500 €	"Courir chez Michelin Ladoux", le 18 JUIN 2018
Association l'Espoir	356 €			
AVF Accueil	430 €		240 €	Ligne internet
Comité d'Animation des Vergers d'Aubeterre (CAVA)	320 €		2 800 €	subvention exceptionnelle prévoit une participation financière pour la réalisation du char du "Printemps de Cébazat" ainsi que pour le 35e anniversaire
Cébazat Activités Loisirs (CAL)	432 €			
Cébazat Animations	18 090 €			
Cébazat Judo	300 €		500 €	Tournoi régional pérennisé
Cébazat Mémoire et Patrimoine	500 €		1 000 €	subvention exceptionnelle pour centenaire 1918-2018 (projet exposition)
Cébazat Sports	8 700 €			
Cébazat Sports foot féminin	4 100 €			
Cébazat Tennis Club	1 000 €		240 €	Ligne internet
Cébaz'Tempo	350 €			
Club Regain	1 072 €			
C' Ma Chanson (BS)	1 000 €		1 000 €	20 ans Sémaphore
Comité de Jumelage	515 €			
Comité de Jumelage (TRINA)				voyage Allemagne été ; voir bilan financier TRINA
Comité Social du Personnel Communal	5 000 €			Organisation arbre de Noël (spectacle et apéritif dinatoire)
Don de sang bénévole	340 €			

Donneurs de Voix (bibliothèques sonores)	300 €		
Ensemble Cébazat	302 €		
Espace et Course		1 106 €	course pédestre "Côteaux de Cébazat" 31 mars 2018
Jardin Botanique Auvergne		1 000 €	convention CM 29/03/2018
Les Petits Cébazous	302 €		
Les Uns Parfaits	533 €		
Modélisme Nautique Cébazaire	215 €		
PEP Clermont-Ferrand	109 €		
Pétanque de Cébazat	178 €		
Société de chasse Saint Hubert Club de Cébazat	323 €		
Société de pêche AAPPMA Vallée du Bédât	573 €	240 €	Ligne internet
Un espoir pour tous	302 €		
<u>PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES</u>	1 981 €		enveloppe libre
Coopérative Ecole Maternelle Jules Ferry			
Coopérative Ecole Elementaire Jules Ferry			
<i>Une Ecole, Un jardin (CM1)</i>	338 €		
<i>Classe Patrimoine Périgord (CE1 + CM1)</i>	1 000 €		
Coopérative Ecole Maternelle Pierre et Marie Curie			
<i>Une visite à la ferme</i>	532 €		
Coopérative Ecole Elementaire Pierre et Marie Curie			
Enveloppe restante		2 000 €	nécessitera délibération pour affectation
CCAS Cébazat (compte 657362)	50 000 €		
	124 304 €	0 €	13 383 €
SOUS-TOTAL		137 687 €	
<b>TOTAL</b>			

#### ❖ **Prime du personnel 2018**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer à 1 208,25 € brut le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2018.

#### ❖ **Participation communale en faveur de l'Ecole Privée Sainte-Cécile**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer, pour 2018, la participation de la Ville à l'École Sainte-Cécile à 659,30 € par élève de Cébazat fréquentant les classes élémentaires.

#### ❖ **Taux d'imposition locales 2018**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2018, les taux d'imposition locales ainsi qu'il suit :  
Taxe d'habitation : 16,84 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 106,77 %.

#### ❖ **Budget Primitif 2018**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique et par procuration Mme ACHERIAUX Corinne), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 9 964 298,17 € et en section d'investissement à 6 651 109,75 €.

## CULTURE

#### ❖ **Convention d'aide avec la SACEM au titre du Festival « Sémaphore en Chanson »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de la convention de partenariat entre la Commune et la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), dans le cadre du Festival « Sémaphore en Chanson » qui se déroulera du 5 au 16 novembre 2018 à Cébazat ainsi que le versement par la SACEM d'une aide d'un montant de 4 000 € TTC.

#### ❖ **Convention de jumelage entre Sémaphore et le lycée Sidoine Apollinaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au projet de convention de jumelage entre Sémaphore et le lycée Sidoine Apollinaire afin de mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle global et durable destiné aux élèves de l'établissement scolaire et à leurs familles.

#### ❖ **Tarifs municipaux Sémaphore 2018-2019 – saison culturelle et festival**

Le Conseil Municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs pour la saison culturelle 2018 / 2019 ainsi que ceux pour le festival « Sémaphore en Chanson ». Le Tarif Plein sera décliné ainsi, suivant le prix et la notoriété du spectacle : 15,00 € / 20,00 € / 25,00 € / 32,00 €.

A ce Tarif Plein s'ajoutent les dispositifs tarifaires suivants :

- \* **Le Tarif Réduit** : 4,00 € de moins que le Tarif Plein, s'applique sur présentation d'un justificatif aux scolaires, étudiants, titulaires de la carte Citéjeune et intermittents du spectacle.
- \* **Le Tarif Abonné** : 5,00 € de moins accordés à partir du choix et du règlement de 3 séances de la saison, y compris du festival « Sémaphore en Chanson ». La réduction s'applique au plein tarif et au tarif réduit.
- \* **Le Tarif « Solidaire »** : le tarif « Abonné réduit » s'applique sur présentation d'un justificatif aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux.
- \* **Tarif Cézam Auvergne**: 2,00 € de réduction sur les places à l'unité Plein Tarif ou Tarif Réduit de la saison et du festival.
- \* **Tarif « Groupe »** : Tarif Réduit pour les groupes de 20 personnes minimum.
- \* **Tarif « Scolaires »** : 8,00 € par élève quel que soit le spectacle dans le cadre de sorties scolaires, accompagné des enseignants. Ce même tarif est appliqué dans le cadre de sorties culturelles organisées et encadrées par un établissement d'études supérieures.
- \* **Tarif « Spécial famille »** : 8,00 € par enfant (accompagné d'un parent) pour certains spectacles familiaux ciblés, valable à l'unité et dans le cadre de l'abonnement.
- \* **Tarif « Balcon »** : 2 € de réduction selon les déclinaisons

#### **Pour la saison culturelle, des PASS spécifiques sont proposés :**

- \* Pass Découvertes 3 spectacles : 30,00 €
- \* Pass Découvertes 6 spectacles : 50,00 €

#### **Pour le Festival « Sémaphore en Chanson » du 8 au 17 novembre 2018 des tarifs et PASS spécifiques seront appliqués :**

- \* **Tarif "Chapiteau"**: 15,00 € en plein tarif / 11,00 € en tarif réduit abonné ou non
- \* **Tarif "Spectacle jeune public"** : 8,00 €

- \* **Pass Festival** (tous les concerts) : 130 €
- \* **Pass Caravelle** (tous les concerts dans le théâtre) : 100 €
- \* **Pass Chapiteau** (tous les concerts sous chapiteau) : 50 €
- \* **Pour la soirée complète** : cumul des tarifs réduits de la soirée (Chapiteau et Caravelle).
- \* **Pour les abonnés d'Accès Soirs à Riom et de la 2deuche à Lempdes** : tarif réduit.

En résumé :

Tarif Plein à l'Unité	Tarif Réduit à l'Unité (TP-4 €)	Abonnement Tarif Plein (TP-5€)	Abonnement Tarif Réduit (TR-5 €)
32,00 €	28,00 €	27,00 €	23,00 €
25,00 €	21,00 €	20,00 €	16,00 €
20,00 €	16,00 €	15,00 €	11,00 €
Sur certains spectacles familiaux ciblés : tarif enfant (scolaires) : 8,00 €			
Pour le spectacle jeune public Sémaphore en chanson : 8,00 €			

Le Conseil Municipal a également approuvé les conditions générales de vente des billets et donné délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs de spectacles dans les limites fixées. Il a été autorisé à signer les contrats et conventions avec les troupes ou les agences de production, ainsi qu'en cas de besoin avec des intermittents du spectacle ou de la technique. M. le Maire a été chargé de solliciter :

- \* d'une part des subventions auprès de différents organismes publics tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, Clermont Auvergne Métropole, l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), le Centre National des Variétés (CNV), et de signer les conventions correspondantes,
- \* et d'autre part des aides ou des partenariats privés et de signer les contrats correspondants.

## INTERCOMMUNALITÉ

### ❖ **SEMERAP – compte rendu technique du service public d'assainissement 2017**

Acte a été donné, de la communication du compte rendu technique établi par la SEMERAP, au titre de l'année 2017, du service public d'assainissement.

\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.